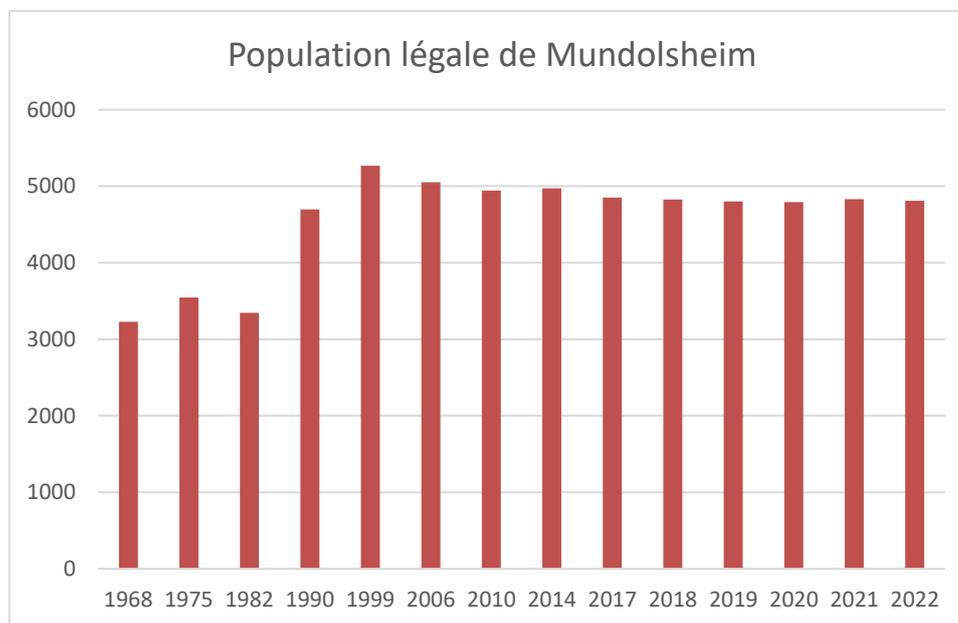




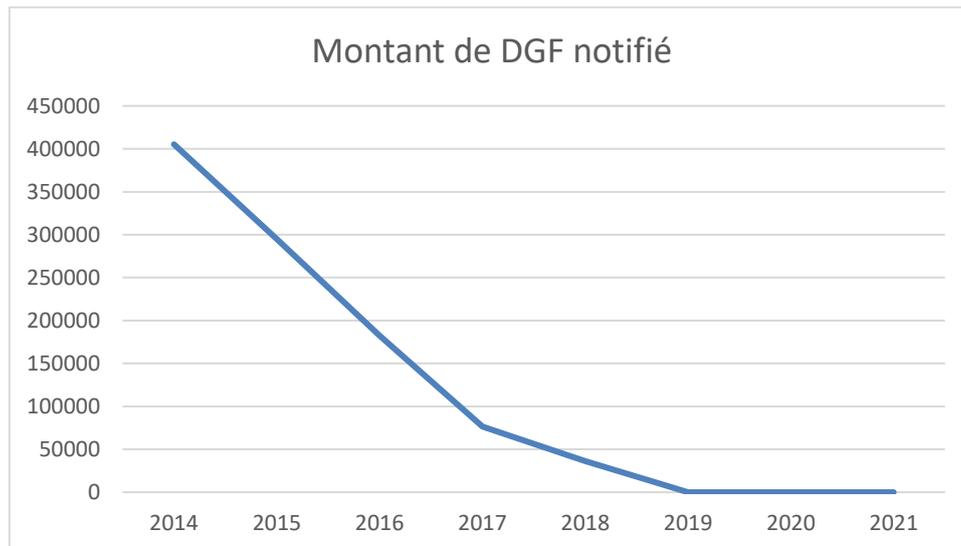
Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

1. Éléments de contexte : budgétaire, évolution de la population

La commune de Mundolsheim après une déprise démographique depuis la fin des années 2000, connaît une augmentation du nombre de ses habitants perceptible avec la population municipale notifiée au 1^{er} janvier 2023. Cela s'explique par les constructions en cours depuis 2018 et l'apport de nouveaux habitants induit par le vieillissement de la population et la mise en vente de maisons individuelles achetées par des familles.



Avec un potentiel financier, et un revenu moyen par habitant au-dessus de la moyenne de la strate des communes de 3500 à 5000 habitants, la commune de Mundolsheim est considérée comme une commune « riche » et a subi à ce titre une baisse progressive de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2014 jusqu'à devenir nulle depuis 2019. Le graphique ci-dessous illustre son évolution depuis 2014 :



2. Priorités du budget et crédits d'investissement pluriannuels

Le budget 2023 sera consacré principalement au projet de Pôle intergénérationnel et de parc public qui mobilise une grande partie des finances de la commune. D'un montant prévisionnel de dépenses d'environ 7,5 millions d'euros HT échelonnées entre 2020 et 2024, le projet est cofinancé par la CAF, l'Etat, la Région Grand Est et le Département du Bas Rhin avec un montant total de subventions d'environ 3,7 millions d'euros.

La commune a emprunté 1,5 millions d'euros pour le financement de ce projet en 2021. Un emprunt de 500 000 € a également été souscrit en 2022 pour financer les investissements communaux. La commune prévoit également un emprunt supplémentaire de 500 000 euros en 2023.

La section d'investissement est votée à l'équilibre en 2023 à hauteur de 7 204 268,56 €. Les crédits reportés en investissement représentent environ 300 000 € en dépenses. Il s'agit des dépenses engagées en 2022, mais dont le service fait et/ou les factures ne sont pas parvenues avant la fin de l'exercice.

Les crédits nouveaux inscrits au budget, outre le pôle intergénérationnel, se structurent autour des grandes thématiques suivantes :

- Remplacement du terrain synthétique, initié en 2022, pour l'étude du projet, et dont les travaux se feront en 2023,
- Renouvellement partiel de l'éclairage public en LED,
- Etanchéité de toitures de divers bâtiments (tennis, centre culturel, mairie, gymnase).

Les investissements les plus importants inscrits au budget 2023 figurent ci-dessous, et représentent à eux seuls plus de 90 % des nouveaux crédits de dépenses réelles d'équipement du budget primitif 2023 :

| Code de l'opération | Nom de l'opération | Nature des travaux | Montant |
|---------------------|--|--|-------------|
| E13 | Ecole élémentaire | Etude Maitrise d'œuvre pour une réhabilitation thermique, végétalisation des cours etc | 50 000 € |
| C10 | Centre culturel | Travaux d'étanchéité de la toiture | 80 000 € |
| E30 | Pôle intergénérationnel et parc public | Travaux bâtiment et Parc + études | 4 346 891 € |
| S14 | Tennis | Remplacement de la toiture et passage de l'éclairage en LED | 295 000 € |
| S15 | Complexe sportif des Floralties | Réfection du terrain synthétique | 500 000 € |
| V10 | Voirie | Réseau de chaleur | 100 000 € |
| V40 | Eclairage public | Rénovation partielle de l'éclairage public en LED | 142 000 € |

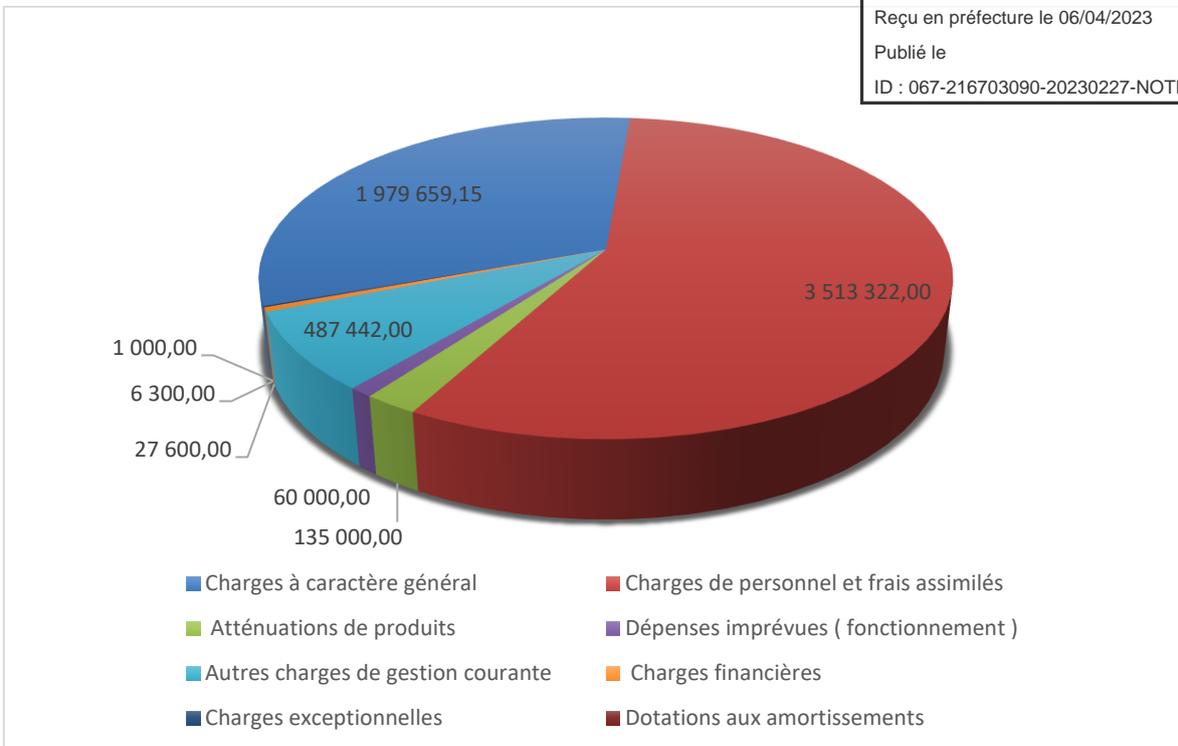
3. Ressources et charges de la section de fonctionnement : évolution, structure

Le montant total du budget primitif 2023 en section de fonctionnement s'établit à 9 811 129,33 €, en hausse par rapport à celui de l'exercice 2022, du fait principalement de l'augmentation du coût de l'énergie.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et excédent reporté) s'établissent à 6 210 323,15 €, en hausse de 13 % par rapport au budget primitif 2022. Cette hausse significative provient de deux phénomènes :

- L'inflation, notamment liée à la flambée du coût du gaz et de l'électricité pour les sites disposant de compteurs de plus de 36kVA,
- L'ouverture le 16 août 2023 du pôle intergénérationnel impliquant le recrutement de personnels d'encadrement, notamment au service d'accueil collectif de la petite enfance qui voit sa capacité d'accueil passer de 18 à 45 berceaux.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2023 est la suivante :



En matière de masse salariale, il est important de noter que les services enfance, jeunesse, et petite enfance représentent à eux seuls plus de 50 % des frais de personnel totaux comme l’illustre le graphique ci-dessous, basé sur les données de masse salariale 2022. La commune de Mundolsheim a en effet fait le choix de longue date de conserver l’intégralité de ses services en régie :

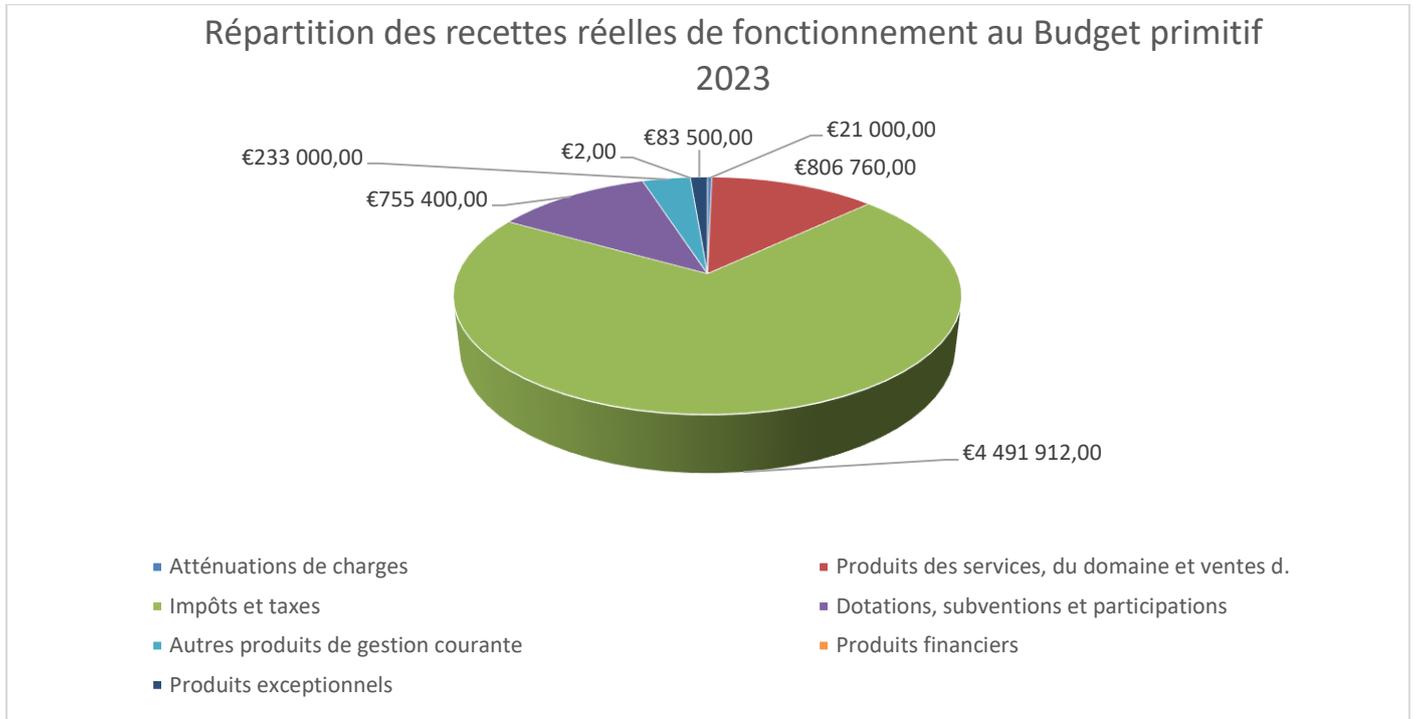


Recettes de fonctionnement

Au BP 2023, l’article consacré à la DGF fait apparaître un crédit nul, comme c’est le cas depuis le compte administratif 2019.

En matière de fiscalité, le budget 2023 prend en compte les taux votés en 2021, et la fiscalité foncière basée sur le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation hors taxe de novembre (à savoir 7,1 %), conformément à la réforme introduite en 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2023 sont en augmentation de 8,6 % par rapport à celles du budget précédent et s'élèvent à 6 391 574 €. Elles se répartissent comme suit :



4. Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'autofinancement : elle permet de couvrir en priorité le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement. Elle se calcule par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à plus de 1 200 000 € pour l'année 2022, après retraitement des opérations exceptionnelles, ce qui constitue un niveau inédit.

L'épargne nette s'obtient en retirant de l'épargne brute, l'annuité de la dette. Elle s'établit quant à elle à plus d'1 000 000 € en 2022, soit à un niveau bien plus élevé que ces dernières années.

5. Montant du budget consolidé

Le budget consolidé pour l'exercice 2023 s'établit à 17 015 397,89 € en dépenses, et en recettes, réparti comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2023 | Chapitre | BP 2023 |
| 011 - Charges à caractère général | 1 979 659,15 | 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 3 414 055,33 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 3 513 322,00 | 013 - Atténuations de charges | 21 000,00 |
| 014 - Atténuations de produits | 135 000,00 | 042 - Opérations d'ordre | 5 500,00 |
| 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement) | 60 000,00 | 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 806 760,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 3 407 948,07 | 73 - Impôts et taxes | 4 491 912,00 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 192 858,11 | 74 - Dotations, subventions et participations | 755 400,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 487 442,00 | 75 - Autres produits de gestion courante | 233 000,00 |
| 66 - Charges financières | 27 600,00 | 76 - Produits financiers | 2,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 6 300,00 | 77 - Produits exceptionnels | 83 500,00 |
| 68 - Dotations aux provisions | 1 000,00 | | |
| TOTAL | 9 811 129,33 | TOTAL | 9 811 129,33 |

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 067-216703090-20230227-NOTE_BP2023-BF

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|--|-----------------------|
| Chapitre | BP 2023 | Chapitre | BP 2023 |
| 20 – immobilisations incorporelles | 0 € | 10 – dotations, fonds divers et réserves | 225 295,00 € |
| 21 – immobilisations corporelles | 11 725,04 € | 040 – Opérations d'ordre entre sections | 192 858,11 € |
| Opérations d'équipement | 6 138 442,72 € | 021 – Virement de la section de fonctionnement | 3 407 948,07 € |
| 16 – emprunts et dettes assimilées | 184 600,00 € | 13 – Subventions d'investissement | 1 600 000 € |
| 040 – Opérations d'ordre entre sections | 5 500,00 € | 16 – Emprunts et dettes assimilés | 500 000,00 € |
| 020 – dépenses imprévues | 90 300,18 € | 024 – Produit des cessions d'immobilisations | 200 000,00 € |
| 001 – Déficit reporté | 773 700,62 € | 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé | 1 078 167,38 € |
| TOTAL | 7 204 268,56 € | | 7 204 268,56 € |

6. Principaux ratios

| | 2020 | 2021 | 2022 | moyenne strate* |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| dépenses réelles de fonctionnement | 4 563 782,88 | 4 802 734,76 | 5 034 821,51 | |
| recettes réelles de fonctionnement | 5 465 389,99 | 5 823 065,10 | 6 257 430,55 | |
| annuité de la dette | 347 962,50 | 108 127,23 | 158 821,94 | |
| Dette/population | 182,63 | 469,47 | 542,14 | 691 |
| excédent global de clôture | | | | |
| produit des impositions directes | 3 860 016,17 | 4 143 449,72 | 4 409 962,22 | |
| Dette / RRF (taux d'endettement) | 16,01% | 38,93% | 41,68% | 66,40% |
| dépenses d'équipement (avec RAR) | 879 540,05 | 1 397 962,91 | 4 401 280,80 | |
| dépenses d'équipement/population | 183,54 | 289,49 | 914,84 | 278 |
| encours de dette au 31/12/N | 875 177,87 | 2 267 050,64 | 2 608 228,70 | |
| Dépenses d'équipement / RRF = taux d'équipement | 16,09% | 24,01% | 70,34% | 26,80% |
| DGF | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| DGF/population | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 148 |
| dépenses de personnel (chapitre 012) | 3 029 132,60 € | 3 112 407,91 € | 3 077 184,35 € | |
| dépenses de personnel /DRF | 66,37% | 64,80% | 61,12% | 57,10% |
| Potentiel financier** | 6 758 301,00 | 6 844 575,00 | 6 787 535,00 | |
| Potentiel financier par habitant | 1 410,33 | 1 417,39 | 1 410,84 | 932 |
| épargne brute | 901 607,11 | 1 020 330,34 | 1 222 609,04 | |

| | 2020 | 2021 | 2022 | |
|---|------------|------------|--------------|--------|
| épargne nette | 553 644,61 | 912 203,11 | 1 063 787,10 | |
| épargne nette par habitant | 115,54 | 188,90 | 221,12 | |
| dépenses réelles de fonctionnement / population | 952,38 | 994,56 | 1 046,52 | 849 |
| Produit des impositions directes / population | 805,51 | 858,03 | 916,64 | 455 |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 1 140,52 | 1 205,85 | 1 300,65 | 1040 |
| marge d'autofinancement courant (DRF + Remboursement de la dette) /RRF | 89,87% | 84,33% | 83,00% | 88,70% |

* communes de 3500 à 10000 habitants ni communes de montagnes, ni communes touristiques - les collectivités locales en chiffres 2022 – Source DGCL (dernières données financières disponibles = 2021)

** source fiche DGF 2022

L'analyse des principaux ratios présentés ci-dessus met au jour les éléments suivants :

- La collectivité présente des dépenses réelles de fonctionnement, et des dépenses de personnel qui s'expliquent par le niveau de service en régie assuré à la population, les usagers de ces services participant également au financement de ces derniers.
- L'endettement de la commune reste inférieur à la moyenne de la strate.
- Le taux d'équipement est nettement supérieur à celui de la moyenne de la strate, du fait des travaux actuels du pôle intergénérationnel, et de la volonté de maintenir l'investissement public local à un niveau élevé.

7. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Commune de Mundolsheim, compte au 1^{er} janvier 2023, 86,26 emplois en équivalents temps plein. Le total des frais de personnel, incluant la cotisation à l'assurance statutaire, s'établissait en 2022 à 3 077 184,35 €. Le crédit voté au budget primitif 2023 est de 3 513 322 €, compte tenu des hypothèses de construction de la masse salariale prévoyant notamment

- les recrutements à réaliser en vue de l'ouverture du pôle intergénérationnel et l'augmentation concomitante des capacités d'accueil au sein du service d'accueil collectif de la petite enfance,
- les remplacements à réaliser pour arriver aux effectifs cibles dans des services confrontés aux difficultés de recrutement, et qui traversent depuis quelques mois une période de sous effectifs.

8. Niveau des taux d'imposition 2023

Les taux d'imposition communaux à Mundolsheim sont les suivants :

- taxe foncière sur le bâti : 30 %
- taxe foncière sur le non bâti : 59,19 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,54 %